



Apprentissage des langues des pays voisins dans les écoles, programme transfrontalier initié par le Land de Basse-Autriche

hongroise de Transdanubie occidentale, 4,5 % en Basse-Autriche et 8,4 % à Vienne⁷¹.

La formation duale présente dans les quatre pays n'existe pas encore en transfrontalier (problématique de la langue et concurrence dans le recrutement de jeunes en formation), mais des réflexions sont en cours, poussées notamment par les acteurs autrichiens. Les partenariats entre universités se développent progressivement, essentiellement en lien avec les besoins des entreprises (formation, R&D, innovation et transfert technologique), comme évoqué plus haut.

La formation linguistique représente un enjeu fondamental pour le développement économique de la zone et l'extension du bassin d'emploi potentiel.

- C'est pourquoi le Land de Basse-Autriche a développé un projet **original**, repris par les Länder voisins puis devenu transfrontalier avec la mise en place de programmes équivalents de l'autre côté des frontières fédérales : il s'agit de faire découvrir les langues des pays voisins dès le jardin d'enfant (école maternelle). Cette stratégie permet de sensibiliser dès le plus jeune âge au caractère transfrontalier de la région et à la culture du voisin. À la fin d'un parcours scolaire, la connaissance de la langue de l'autre accroît le potentiel de coopération, dans tous les domaines.

ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIÈRE

Les acteurs publics impliqués dans la coopération transfrontalière, dans son aspect de développement économique et de planification, sont les autorités des régions concernées (sur l'axe Vienne – Bratislava, les deux régions homonymes, ainsi que la région de Basse-Autriche qui entoure la région de Vienne). L'Autriche étant un État fédéral, ses deux régions sont plus exactement des Länder et disposent de prérogatives plus larges que dans les pays voisins, tous centralisés, où les processus de décentralisation s'avèrent complexes à mener. Le niveau fédéral permet

de partager les objectifs liés aux fonds européens destinés à l'Autriche et les bonnes pratiques des Länder, assurant un rôle de coordination important. En Slovaquie, Tchéquie et Hongrie, les régions ont une autonomie très limitée et les aspects transfrontaliers doivent mobiliser la décision de l'État central, ce qui rend la coopération transfrontalière avec l'Autriche plus complexe.

Les acteurs consulaires, notamment les chambres de commerce, coopèrent également entre eux, principalement via des liens informels et des rencontres régulières (passant par un échange d'expériences, une aide et des recommandations autrichiennes en particulier). Des projets transfrontaliers ont été menés, à l'instar de DUO**STARS, mentionné plus haut.

La région Centrope, créée par INTERREG III A sur les quatre pays, cherche aujourd'hui à renforcer la coopération institutionnelle entre les différents acteurs publics concernés par le développement transfrontalier de ce territoire. Si la pertinence de ce projet est indéniable, avec des synergies potentielles évidentes, la structuration de cette coopération est plus complexe à mettre en œuvre, face à des modes d'organisation différents et des priorités autres que l'aspect transfrontalier.

En termes de programmes européens, ceux consacrés au transfrontalier n'intègrent pas d'aides aux PME, jugées trop complexes à mettre en œuvre (implication des entreprises et aides *de minimis*). Seuls les programmes interrégionaux et transnationaux s'y intéressent, en y incluant le transfrontalier (opportunité de développement pour les entreprises). D'une façon générale, l'objectif de la CTE est moins formulé en termes d'intégration (augmentation des flux, stratégies communes), qu'en termes d'encouragement aux entreprises et aux travailleurs à utiliser le potentiel transfrontalier (ressources R&D de l'autre côté de la frontière, marchés pour les PME, connaissance linguistique, etc.).

⁷¹ Source: Eurostat, régions NUTS 2.